Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261013-CMNE2026_094-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 13 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	2
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	6 octobre 2026
Secrétaire de séance	Anne DENEUVE

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE ; Pierre LE FLOCH, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, Natacha PINHAS, *Nolwenn CLEMENT-STOLL,* Sébastien HELLEGOUARCH

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascal ANTONETTI *donne pouvoir à Daniel JAFFRÉ ;* Christophe MALARDÉ *donne pouvoir à Virginie BESNARD ;*

2026/094	***Réseau d'Ecoles Rurales (RER) – Convention avec Bubry 2026-2028***

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il existe un Réseau des Ecoles Rurales (RER) entre les écoles primaires publiques d'Inguiniel et de Bubry depuis plusieurs années.
Un réseau d'écoles rurales (RER) associe plusieurs petites écoles de campagne pour partager des projets pédagogiques, briser l'isolement des enseignants et maintenir le service public d'éducation dans les petites communes. L'objectif premier est la mutualisation. Les enseignants de plusieurs villages se réunissent pour concevoir des programmes communs, partager du matériel et organiser des activités sportives ou culturelles (rencontres sportives, projets artistiques...).

La participation de chaque commune est de 2 000 € par année scolaire. A cela s'ajoute une participation de Lorient Agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission scolaire et enfance jeunesse du 6 octobre 2026.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis FAVORABLE à la participation du RER pour les années 2026-2027 et 2027-2028.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)

La secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)